

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MSCI JAPAN EX CONTROVERSIAL WEAPONS, un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS EASY

Classe "Track X Capitalisation" - ISIN code LU1291102876

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds cherche à répliquer (avec un écart de suivi* maximum de 1 %) la performance de l'indice MSCI Japan ex Controversial Weapons (NTR) (l'« Indice ») en investissant dans des actions émises par des sociétés composant l'Indice, tout en respectant les pondérations de l'Indice (réplication physique), ou en investissant dans des titres de créance ou des liquidités (réplication synthétique).

Lors de l'investissement dans des titres de créance ou des liquidités, la performance est échangée contre la performance de l'Indice, entraînant un risque de contrepartie.

*L'écart de suivi est un indicateur de risque qui mesure l'écart entre la performance d'un fonds et celle de son indice de référence.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base journalière (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg).

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des actions, dont la valeur peut varier considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.
- Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé sera long.

D'autres risques importants pour le fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont exposés ci-dessous :

- Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- Risque de contrepartie:** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour de plus amples informations concernant les risques, veuillez consulter la section « Risques d'investissement » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur www.bnpparibas-ip.com.



BNP PARIBAS
INVESTMENT PARTNERS

The asset manager for a changing world

Frais

Les frais que vous acquittez couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés sur le fonds chaque année	
Frais courants	0,10%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le pourcentage de **frais courants** se fonde sur une estimation du maximum de frais qui sera prélevé.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

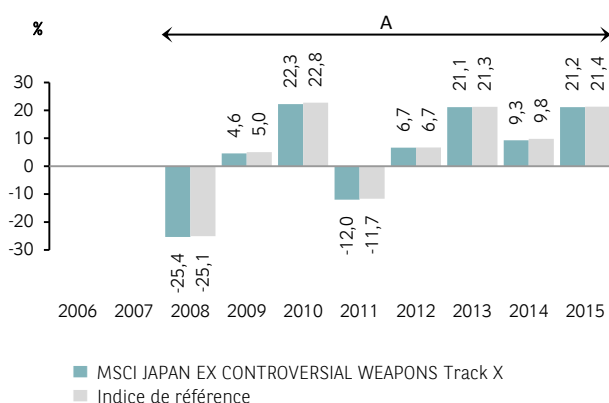
Outre les frais d'entrée, de sortie ou de conversion, un prélèvement anti-dilution (de maximum 0,05 % pour la souscription et la conversion en actions du compartiment et de maximum 0,05 % pour la sortie et la conversion en actions d'un autre fonds) peut être payé au compartiment afin de couvrir les frais de transaction.

En cas de conversion, aucune commission ne sera prélevée.

Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.bnpparibas-ip.com.

Performances passées

Cette année / ces années, le fonds avait des caractéristiques différentes.



A: À la suite d'une mesure d'entreprise, ces performances sont celles d'un ancien compartiment équivalent de la SICAV PARWORLD

- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués par classes d'actions, dont la VNI a été calculée en permanence pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.
- Les résultats du passé ne constituent pas un indicateur pour l'avenir.
- Les frais courants du fonds sont compris dans le calcul des performances passées.
- La classe d'action a été lancée le 26 février 2016.
- Les performances passées ont été calculées en EUR
- Les rendements sont basés sur la valeur nette d'inventaire après réinvestissement des revenus distribuables.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH
- Des informations supplémentaires concernant le Fonds, incluant les valeurs liquidatives, le dernier prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement, en anglais, auprès de BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, ou sur le site www.bnpparibas-ip.com.
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Les investisseurs peuvent échanger des actions d'un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de BNP PARIBAS EASY. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour plus de détails.

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la "Commission de Surveillance du Secteur Financier".

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2016.



BNP PARIBAS
INVESTMENT PARTNERS

The asset manager for a changing world